

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2007

Etaient présents : MM. ANDRE Yves, BONNETTI Serge, CERUTTI Guy, LE BOT Pierre. Mmes BOCH Claudette, CHAZERAULT Brigitte et MOLLIEUX Sandra.

Absents : MM. BISAGNO Jean-Pierre, GAUTHERET Roger (procuration à LE BOT P), MARCHISONE Hervé et REVIGLIO Lucien.

Secrétaire : Mme Claudette BOCH _____

Renforcement de la ressource en eau : marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant projet concernant l'alimentation en eau potable et sollicite des subventions de la part du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Il retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise GTM Mancuso pour la réalisation des travaux de captage d'un montant de 125.000 €HT.

Emprise de voiries : continuité de la régularisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition du Cabinet Mesur'Alpes pour un montant de 5.400 €HT pour les relevés parcellaires et divisions foncières des voiries concernées par la poursuite des régularisations.

Location du bâtiment industriel

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler pour une année la location du bâtiment industriel aux transports Reviglio, sans changer le prix fixé en 1994 mais indexé sur l'indice Insee du coût de la construction.

Modification des statuts du SIHGAC et du SIEMUCC

Le Conseil à l'unanimité approuve la modification de la participation des communes au SIHGAC (70% sur le potentiel fiscal et 30% sur le nombre d'heures de fréquentation par communes) et retient la proposition du SIEMUCC de 70% sur le potentiel fiscal et 30% sur le nombre d'élèves.

Motion sur la présence du loup

Monsieur le Maire donne lecture de la motion sur la présence du loup prise par le Sivom de la Lauzière. Le Conseil, à l'unanimité, demande que l'Etat prenne sans tarder des mesures efficaces en réformant la Directive protégeant le loup et en remettant en cause sa protection absolue telle qu'elle est prévue par la Convention de Berne.

Réforme des permis de construire

Après avoir pris connaissance des modifications induites par la réforme du permis de construire, le Conseil à l'unanimité, décide de soumettre les clôtures à déclaration préalable.

Réforme de la carte judiciaire

Le Conseil à l'unanimité demande à ce que la réforme de la carte judiciaire n'entraîne pas un éloignement du justiciable des tribunaux et l'accélération de la désertification administrative et souhaite le maintien des structures existantes.

Tarifs des gîtes 2007/2008

Le Conseil vote à l'unanimité les tarifs de location des gîtes pour 2008 : hors périodes de vacances = 152€ pour les gîtes 4 personnes et 231€ pour les 6 personnes ; vacances scolaires : 197€ pour les gîtes 4 personnes et 275€ pour les 6 personnes.

Questions diverses

Le Conseil prend connaissance :

- De l'avancement de la signalisation des arrêts de cars scolaires : le marquage au sol sera réalisé par l'entreprise APPIA et les panneaux « car » ont été commandés.
- De la lettre de M. DUFRENEY Daniel concernant le site de compostage des boues de Bois Banny auquel il n'est pas favorable ;
- De la mise en place, dès la facturation d'eau 2008, d'une redevance par l'Agence de l'Eau avec un tarif dérogatoire sur 4 ans pour les communes rurales non soumises précédemment à redevance.
- De l'avancement de la vente des terrains du lotissement « Les Peupliers » : un acte a été signé le 04 chez le notaire, deux vont l'être dans les jours à venir ; 4 permis de construire ont déjà été accordés. Il reste actuellement un lot disponible.
- De la rentrée scolaire : une 3^e classe a été ouverte ; 57 élèves ont fait leur rentrée. La cantine a redémarré avec des problèmes de places (une dérogation a été demandée pour 4 places supplémentaires) et un manque de personnel. Le problème du retard du car scolaire est également abordé.
- Du commencement des travaux défense incendie prévu le 15 octobre.
- Du compte rendu annuel 2006 de GDF et du rapport d'activité 2006 du SDES.
- Des remerciements pour les subventions accordées (PEP 73, Souvenir Français, Vivre aux Chavannes).

Le problème de la collecte des ordures ménagères est soulevé : lors du passage du camion, certains conteneurs ne sont pas vidés complètement (conteneurs jaunes) voire pas du tout.

Il est fait remarqué que certains véhicules roulent trop vite dans le hameau de La Martinière d'en Haut et qu'il serait souhaitable de mettre un sens unique

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 09 octobre deux mil sept à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

LE MAIRE.